

2023/253

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET :

**22TX09 TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE LÉNINE
TRANCHE 1 - MODIFICATIONS DE CONTRAT N°3**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1, R. 2194-2 et R. 2194-3 relatif aux modifications de contrat ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 précité ;

Vu la décision 2022-248 du 2 juin 2022 attribuant, après mise en concurrence, le marché de requalification de l'avenue Lénine à la société Colas France Établissement Côte Basque pour un montant de 549 956,30 € HT soit 659 947,56 € TTC.

Vu les modifications n°1 et 2 de contrat du 18 novembre 2022, portant le montant du marché à 589 381,97 € HT, soit 707 258,36 € TTC.

Considérant la nécessité d'ajouter des nouvelles lignes au bordereau de prix initial

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer la modification de contrat n°3 ci-jointe concernant une nouvelle ligne du Bordereau de prix unitaires du marché, concernant la « Fourniture seule d'une bordure profil 20/25 béton » pour 30,31 €HT par ml

Cet avenant n'a pas d'incidence financière

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr



Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise concernée

Fait à Tarnos, le 17 mai 2023

Publié sur le site Internet de la Ville le 25/05/2023

Le Maire de Tarnos
Jean-Marc LESPADÉ

